



Communiqué de presse

Marseille 25/10/2013

*IMPAC 3 est placé sous le haut patronage du président de la République, François Hollande.*

## Clôture du troisième congrès international des aires marines protégées - Partie technique (Marseille) -

Organisé par l'Agence des aires marines protégées et l'IUCN (Union internationale pour la Conservation de la nature), le troisième congrès international des aires marines protégées (IMPAC3), s'est tenu du lundi 21 au vendredi 25 octobre à Marseille, ville partenaire du Congrès. Un rendez-vous international réussi puisque près de **1500 participants de 87 nations** se sont réunis pour échanger sur le thème des aires marines protégées, de la gestion et de la protection des océans.

La partie marseillaise du congrès s'est terminée ce vendredi 25 par les conclusions techniques des participants. Ces conclusions doivent servir de base à une rencontre politique de haut niveau : **la Conférence ministérielle d'Ajaccio pour la préservation des océans**, qui se déroule le samedi 26 et le dimanche 27 octobre. En effet, IMPAC 3 constitue l'un des derniers points d'étape afin d'atteindre les objectifs internationaux **de protéger 10% des océans d'ici 2020**.

Actuellement, les aires marines protégées représentent à peine 3% de la surface des océans. Parmi ces 3%, il conviendrait de distinguer les AMP efficacement gérées, avec les moyens adéquats des 'parcs de papier', sans plan de gestion ni moyens humains ou techniques.

Il reste donc 7 ans pour atteindre l'objectif que se sont fixés les 193 nations signataires de la Conférence de Nagoya. **Les 1500 participants des 87 nations présents à Marseille lors d'IMPAC 3 attendent donc des avancées significatives dans la mise en œuvre de cet agenda international. La Conférence d'Ajaccio, pendant politique de la partie technique de Marseille, est une première étape.**

### Une dynamique en marche

**Les échanges entre gestionnaires, scientifiques et usagers socio-professionnels du monde entier furent riches, construits, enthousiastes mais également emprunts d'inquiétude.** Les thèmes traités étaient divers comme la science au service des aires marines protégées (AMP), le développement et le partage des meilleurs outils et méthodes pour protéger le milieu marin, l'implication des populations locales, des industries et des décideurs dans les AMP...

Que l'on soit de Mauritanie, de France, d'Australie, de Suède, d'Indonésie ou d'Arabie Saoudite, les gestionnaires réaffirment la nécessité d'échanger et de travailler ensemble afin de partager les nouveaux outils, les nouvelles méthodes et connaissances. Le dialogue entre les disciplines scientifiques est une nécessité afin de comprendre comment fonctionnent les océans mais également quel lien unit les hommes à la mer, quelles sont les attentes des usagers professionnels et de loisirs dans une aire marine protégée et, surtout, comment faire évoluer les pratiques.

## L'homme au cœur des aires marines protégées

Les aires marines protégées n'opposent pas l'homme et la nature, bien au contraire. Les hommes font partie intégrante des écosystèmes, à la fois comme bénéficiaires des richesses naturelles mais aussi comme source d'impacts potentiels. Ainsi les industries, les usagers de loisir, les élus sont des interlocuteurs incontournables des gestionnaires d'aires marines protégées. Ces acteurs ont montré à IMPAC 3 qu'ils commencent à connaître les aires marines protégées (réserve, parc national, parc naturel marin, sanctuaire...). Les intérêts convergent : les ressources marines sont indispensables à la sécurité alimentaire de populations locales et à de multiples secteurs économiques (la pêche, l'exploitation minière et pétrolière, les énergies marines renouvelables...). La mer et la bonne qualité du milieu marin sont des facteurs majeurs d'attractivité d'un territoire, induisant de nouveaux loisirs et une qualité de vie recherchée. Ainsi, les gestionnaires ont pu constater la montée en puissance des collectivités territoriales dans le développement des politiques de protection du milieu marin.

**Pour concrétiser ces objectifs, les gestionnaires d'aires marines protégées doivent trouver le bon équilibre entre la protection efficace du milieu marin et le développement durable des activités humaines.**

## Quel financement pour protéger les océans ?

Cette question est le fil rouge du congrès : les scientifiques pointent le manque de moyen pour connaître les océans, données indispensables à la création et à la gestion d'aires marines protégées. Les gestionnaires soulignent qu'il est important de créer des AMP mais qu'assurer leur financement pérenne l'est plus encore. Lors d'IMPAC 3, plusieurs modes de financement ont été évoqués : l'affectation de taxes et de redevances aux AMP, le rôle des fondations privées, le « debt swap » ou la possibilité pour les pays en voie de développement de reporter une partie de leur dette en échange de financement d'AMP.

Les gestionnaires commencent, de leur côté, à évaluer les services que rend le milieu marin. Tout n'est certes pas quantifiable, la beauté d'un paysage marin n'a pas de prix. Mais l'évaluation des services écosystémiques permet de mieux faire comprendre l'importance des océans pour la planète.

Un exemple pour illustrer la notion de service écosystémique : un champ d'algues laminaires est une ressource exploitable pour l'industrie alimentaire ou cosmétique. Si cet habitat est détruit ou détérioré, les pêcheurs et les industries qui en vivent en seront durement affectés. Cela a un coût économique et social. Mais ce champ d'algues remplit bien d'autres fonctionnalités moins mesurables mais tout aussi fondamentales : c'est une nourricerie pour les poissons, une autre ressource économique, c'est un lieu de loisirs pour les plongeurs mais c'est également un puits de carbone, indispensable à la régulation du climat. La gestion des aires marines protégées a un coût mais l'absence de protection et de gestion des océans en aura un bien plus grand.

**Les gestionnaires en appellent donc à des modes de financement pérennes. La protection du milieu marin ne peut se faire sans une réelle volonté politique et sans financement adéquat.**

## L'importance centrale de la haute mer et des zones profondes

Les aires marines protégées mondiales sont très majoritairement situées dans les eaux sous juridiction des Etats. Or, les eaux internationales représentent plus de 50 % de la surface des océans. Ce sont des lieux d'important trafic maritime, de pêcheries parfois intenses, et d'exploration minière. La prise en compte de ces enjeux économiques est fondamentale. Les gestionnaires ont un besoin encore considérable de connaissance du large, difficilement accessible. Il leur semble nécessaire d'installer une gouvernance internationale pour mettre en place et gérer

effectivement des aires marines protégées, avec des outils et des moyens de surveillance et de contrôle adéquats. Cette gouvernance nécessite une évolution des outils juridiques actuels (Convention de Montego Bay Organisation maritime internationale, Organismes régionaux de gestion des pêches...). **La protection de la haute mer et des grands fonds est l'un des principaux défis pour compléter le réseau existant d'aires marines protégées.**

### **Des réseaux locaux et internationaux**

La protection doit être pensée à plusieurs échelles : qu'elle soit petite (quelques km<sup>2</sup>) ou grande (400 000 km<sup>2</sup> dans les îles Kiribati), une aire marine protégée ne peut réellement faire une différence que si elle se situe dans un réseau régional cohérent permettant de protéger les espèces migratrices dans leurs différents habitats. **La protection globale des océans passe donc nécessairement par la mise en œuvre d'aires marines protégées dans les lieux majeurs de biodiversité et d'activités humaines sur la planète. Les propositions de coopération entre pays de la déclaration d'Ajaccio doivent aller dans ce sens.**

**Le prochain congrès mondial des aires marines protégées, IMPAC 4, se tiendra en 2017 à Santiago, au Chili.**

### **Un mot sur les organisateurs d'IMPAC 3**

#### **A propos de l'Agence des aires marines protégées**

*L'Agence française des aires marines protégées est un établissement public national dédié à la protection de l'environnement marin, sous la tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. L'Agence intervient sur l'ensemble des eaux sous juridiction française. [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)*

#### **A propos de l'UICN**

*L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, est la plus ancienne et la plus vaste organisation environnementale du monde. Elle comprend plus de 1000 membres, gouvernementaux et non gouvernementaux, et près de 11 000 experts volontaires dans quelque 160 pays. [www.iucn.org](http://www.iucn.org); [IUCN on Facebook](#); [IUCN on Twitter](#)*

Note aux rédactions :

**-Point presse samedi 26 à 16H00 au Palais des Congrès d'Ajaccio pour la Conférence ministérielle d'Ajaccio pour la préservation des océans**

-Les temps forts d'IMPAC 3 sur la web TV du Congrès [www.oceanplus.tv](http://www.oceanplus.tv) ainsi que sur le site web dédié : [www.impact3.org](http://www.impact3.org).

-Un kit images (photos) est à disposition des rédactions sur l'espace presse du site web IMPAC 3 : <http://www.impact3.org/fr/actualites/espace-presse>.

-Des images vidéos du congrès et plus généralement sur les aires marines protégées peuvent être également fournies sur demande.

**Contacts presse :**

**Agence des aires marines protégées : [fabienne.queau@aires-marines.fr](mailto:fabienne.queau@aires-marines.fr) - 06 87 89 25 47**